

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 06 mai 2021

Date de convocation
1^{er} avril 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 15

Ayant donné procuration : 1

Absents excusés : 3

Absent : 1

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le SIX du mois de MAI, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme ROUSSEAU ; MM. ABATE (à partir du point 2), BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MEIGNEL, MULLER, MUNIER, NOBILE, QUEUNIEZ (à partir du point 2), ROVIERO, SADOCCO, TURCK et WILLAUME

Membres absents ayant donné procuration : M. FREYBURGER à M. SADOCCO

Absents excusés : M. ABATE (au point 1), M. QUEUNIEZ (au point 1) et M. OCTAVE

Absente non excusée : Mme ROMILLY

Le **Président** ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 2021-11 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – SITE DIT « ASSERPRO »
TRAVAUX DE REQUALIFICATION - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU
GRAND EST – AVENANT N° 1

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prolonger le délai de la convention de travaux passée avec l'Établissement Foncier Public du Grand Est concernant la requalification de l'emprise de l'ancien bâtiment ASSERPRO ;
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2021-12 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – SITE DIT « ASSERPRO »
ETUDES TECHNIQUES ET MAITRISE D'OEUVRE - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DU GRAND EST – AVENANT N° 1

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prolonger le délai de la convention passée avec l'Établissement Foncier Public du Grand Est concernant les études techniques et la mission de maîtrise d'œuvre nécessaires à la requalification de l'emprise de l'ancien bâtiment ASSERPRO ;
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2021-13 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – BATIMENTS DITS « LES GRANDS BUREAUX », « MAGASIN GENERAL » ET « ATELIER LOCOTRACTEURS » - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST – AVENANT N° 1

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de regrouper sous une seule convention les conventions d'études P10RD70M143 portant sur les Grands Bureaux (enveloppe : 80 000 € TTC), et celle relative au Magasin Général et Ateliers Locotracteurs (P10RD70M145 - enveloppe : 100 000 € TTC),
- DÉCIDE de prolonger le délai de la convention d'études n° P10RD70M143 du 06 mars 2020 passée avec l'Établissement Foncier Public du Grand Est ;
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération n° 2021-14 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » - CONVENTION FONCIERE PASSÉE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST – AVENANT N° 3

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer un avenant n° 3 à la convention de veille active et de maîtrise foncière passée entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne afin d'ouvrir la possibilité de recourir à l'expropriation en vue de s'assurer de la totale maîtrise foncière des biens fonciers ou immobiliers nécessaires à l'aménagement des Portes de l'Orne.

**Présentation par Joe KAMAR (Atelier KAPAA)
des grands enjeux d'aménagement des « Portes de l'Orne »**

**Présentation par Christophe OSTOLANI (Arcelor Mittal Real Estate Europe)
des projets envisagés sur le site des « Portes de l'Orne »**

**Présentation par Franck SUPPLISSON (Gandrange Industry et Rombas Industry)
des projets envisagés sur les sites de l'aciérie de Gandrange
et de l'usine d'Agglomération de Rombas**

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h00.

Fait à Rombas, le 11 mai 2021



Le Président

Lionel FOURNIER